



CONTACTEZ
NOUS



Contact

 Établissement Public
Départemental de Clairvivre

 05 53 62 23 24

 contact.pfo@clairvivre.fr

 www.clairvivre.fr

**Dispositif
Évaluation
Conseil**

C'est quoi ?

Réaliser des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales et à caractère professionnel de courte durée (1 à 7 jours) par une équipe de professionnels experts de son domaine, afin de déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle.

Pour qui ?

Pour toute personne ayant au moins 16 ans, en situation de handicap ou en cours de reconnaissance auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Comment en bénéficier ?

Sur prescription de la MDPH ou toute autre personne morale, employeur public ou privé, structure sanitaire ou médico-sociale, service public de l'emploi.

Pour plus d'informations contactez Clairvivre au 05 53 62 23 24

Où ?

En Dordogne et en Corrèze.



INSERTION/PROJET PROFESSIONNEL

Parcours, qualification, projet professionnel, développement des compétences.



SANTÉ

Retentissement du handicap, autonomie de gestion de santé, connaissance des besoins en matière de compensation et/ou d'adaptation.



SOCIAL

Situation familiale et financière, accès aux droits, autonomie administrative et de déplacement, mobilité géographique, isolement social.



ERGONOMIE

Compensations nécessaires, aménagements préconisés.



PÉDAGOGIE

Test des savoirs de base, connaissances, potentialités techniques.



PSYCHOLOGIE

Fonctionnement cognitif, émotionnel, comportemental et gestion des interactions sociales en milieu professionnel.



Nos professionnels viennent à votre rencontre pour tous besoins d'évaluation/conseil en lien avec votre réinsertion ou reconversion professionnelle.